

# ACTUALITÉS

## du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



Mai 2025

Édition anglaise :  
*Congress of Local and Regional Authorities  
Highlights*

*Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent  
que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la  
ligne officielle du Conseil de l'Europe*

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int).

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à : [congress.web@coe.int](mailto:congress.web@coe.int)

Conception de la couverture et mise en page : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe  
Photos : Shutterstock et Congrès

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale de la DPDP.

© Conseil de l'Europe, mai 2025  
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

# Table des matières

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>4</b>
<b>SOUTIEN À L'UKRAINE</b>	<b>5</b>
Soutien au processus de décentralisation	5
Dialogue politique à haut niveau sur le redressement et la reconstruction d'après-guerre	5
Registre des dommages pour l'Ukraine	6
Établissement de partenariats avec des pouvoirs locaux et régionaux	6
Déclarations du Congrès sur l'Ukraine	6
<b>AIDE AUX ÉTATS MEMBRES EN MATIÈRE DE BONNE GOUVERNANCE</b>	<b>7</b>
<b>COOPÉRATION AVEC LES FORCES DÉMOCRATIQUES DU BÉLARUS</b>	<b>8</b>
<b>SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE</b>	<b>9</b>
Défis clés pour la démocratie locale	9
Ingérences électorales étrangères	10
<b>DÉFENSE DES DROITS HUMAINS ET DE L'ÉTAT DE DROIT DANS LES COMMUNES ET LES RÉGIONS</b>	<b>12</b>
Les villes et les régions, garantes de l'État de droit	12
Travaux du Congrès sur l'exécution des arrêts de la CEDH	12
Droits des personnes LGBTIQ+	12
<b>PROMOTION DE L'ENGAGEMENT DÉMOCRATIQUE CHEZ LES JEUNES</b>	<b>13</b>
<b>PROTECTION DES DROITS SOCIAUX ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE LOCALE</b>	<b>14</b>
Préparation aux catastrophes naturelles	14
Meilleure gestion locale et régionale des ressources hydriques	14
Économie circulaire aux niveaux local et régional	15
Meilleure prise en charge locale des personnes âgées	15
Réponses à la crise du logement dans les villes européennes	15
Lutte contre la traite des êtres humains	16
Violence à l'égard des femmes en politique et violences sexuelles en zones de conflit	16
<b>NOUVELLES PUBLICATIONS DU CONGRÈS</b>	<b>17</b>
Charte urbaine européenne III : la vie urbaine à l'ère des transformations	17
Réponses locales et régionales aux catastrophes naturelles et aux aléas climatiques	17
Culture sans frontières : la gestion du patrimoine culturel comme outil de développement local et régional	18
Garantir le droit au logement : que peuvent faire les élus locaux et régionaux ?	18

## Résumé

**E**n 2024 et 2025, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a continué d'agir pour mettre en œuvre les décisions issues du Sommet de Reykjavik, sur plusieurs plans dont notamment le soutien à l'Ukraine, la lutte contre le recul démocratique, la défense des droits humains et de l'État de droit aux niveaux local et régional, la promotion des valeurs démocratiques et l'amélioration de la protection sociale dans les municipalités et les régions, et le travail auprès des jeunes.

Le Congrès a poursuivi ses activités de suivi, de post-suivi et d'observation d'élections, destinées à renforcer l'autonomie locale et à promouvoir la gouvernance multiniveaux et la participation démocratique, ainsi que les programmes de coopération qu'il a mis en place pour aider les États membres dans ces domaines. Il a ouvert un dialogue avec les pouvoirs locaux sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et sur le renforcement de leur rôle dans la défense de l'État de droit.

Afin de mobiliser des soutiens aux décisions du Sommet aux niveaux local et régional, le Congrès a organisé en septembre 2024 à Strasbourg les Assises des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux. Les quelque 60 associations participantes, représentant 46 États membres et pays partenaires pour la démocratie locale, ont réaffirmé leur engagement à soutenir les valeurs démocratiques dans les villes et les régions et à mettre un terme au recul démocratique, à soutenir l'Ukraine et à élargir leurs partenariats avec des communes ukrainiennes, à protéger les droits humains, à préserver l'environnement, à redonner de l'élan à la participation démocratique, notamment en encourageant les jeunes à participer aux actions en ce sens, et à promouvoir l'innovation démocratique aux niveaux local et régional.



La 4<sup>e</sup> édition des Assises des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, s'est tenue à Strasbourg les 12 et 13 septembre 2024



## Soutien à l'Ukraine

Le Congrès s'est employé à soutenir les communes et les régions ukrainiennes dans leurs efforts pour résister à l'agression de la Fédération de Russie, protéger leurs habitants et assurer les services publics en temps de guerre. Au moyen de subventions, d'interventions d'experts et de partage d'expérience entre pairs, le Congrès a œuvré avec les associations ukrainiennes de pouvoirs locaux et régionaux à renforcer la résilience des communes et des régions et leur capacité à répondre aux besoins des citoyens, ainsi qu'à mieux associer la société civile et les citoyens aux prises de décisions, notamment via une nouveauté : la tenue des deux premières assemblées citoyennes, dont le principe a été instauré en Ukraine en 2022. En 2024, avec le soutien du Congrès, 10 communes ukrainiennes (Bilgorod–Dnistrovskyï, Bilchivtsi, Dunaïvtsi, Fastiv, Kamianets-Podilskyï, Kyiv, Poltava, Chpola, Ternopil et Zviaguel) ont mis en œuvre des initiatives locales pour favoriser les innovations démocratiques et l'ouverture des pouvoirs publics, mais aussi pour renforcer la promotion et la protection des droits humains. Par ailleurs, lors de la session d'octobre, des élections seront organisées pour élire un nouveau président, de nouveaux présidents de chambres et vice-présidents ainsi que de nouveaux présidents de commissions.

Une délégation de haut niveau du Congrès, emmenée par son Président, Marc Cools, s'est rendue en Ukraine en mai 2024 ; le Président du Congrès se rendra à nouveau en visite officielle dans le pays en juin 2025, à l'occasion du 3<sup>e</sup> Sommet international des villes et des régions.

### SOUTIEN AU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

Le Congrès continue d'aider les autorités nationales ukrainiennes à mener à bien le processus de décentralisation, réforme lancée en 2014 et approuvée d'après un sondage de 2024 par 77 % de la population. Une nouvelle loi ukrainienne (la loi n° 3703), dont l'élaboration a commencé en 2021 avec le soutien du Conseil de l'Europe, est entrée en vigueur le 8 janvier 2025. Elle donne aux citoyens davantage de possibilités de participation directe aux prises de décisions de leurs collectivités territoriales, y compris sous loi martiale (implication des personnes déplacées dans les affaires locales, implication des jeunes dès 14 ans et participation citoyenne à la planification des budgets locaux, aux consultations publiques et aux organes consultatifs mis en place par les pouvoirs locaux). Le Congrès a également aidé les autorités ukrainiennes à actualiser leur projet à long terme en vue d'un système de gouvernance multiniveaux en révisant un document datant de 2014, le Cadre national pour la réforme de décentralisation.

### DIALOGUE POLITIQUE À HAUT NIVEAU SUR LE REDRESSEMENT ET LA RECONSTRUCTION D'APRÈS-GUERRE

Par le biais du Centre d'expertise pour la gouvernance multiniveaux et en partenariat avec la Verkhovna Rada, le Congrès a pris l'initiative d'organiser un dialogue à haut niveau entre le Conseil de l'Europe et les pouvoirs nationaux et locaux ukrainiens sur la bonne gouvernance démocratique en Ukraine, concernant notamment la transition d'une administration militaire à civile et une répartition plus claire des compétences entre les différents niveaux de collectivités.



Signature de la déclaration commune lors de la réunion du dialogue de haut niveau (Strasbourg, juillet 2024)

Lors de sa session de mars 2025, le Congrès a adopté une [déclaration](#) soulignant que les pouvoirs locaux et régionaux joueront un rôle crucial dans les efforts décentralisés de redressement et de reconstruction de l'Ukraine. Cette déclaration a été saluée par Oleksii Riabykin, vice-ministre du Développement des communautés et des territoires, qui a pris part au débat, et soutenue par Davide La Cecilia, envoyé spécial italien pour la reconstruction de l'Ukraine. Ce dernier, en charge de l'organisation de la Conférence sur le redressement de l'Ukraine qui doit se tenir à Rome en juillet 2025, a annoncé que cette déclaration allait faire partie des livrables de la Conférence, lors de laquelle il est prévu de présenter le nouveau Cadre de décentralisation élaboré avec l'aide du Congrès.

## REGISTRE DES DOMMAGES POUR L'UKRAINE

En partenariat avec le Registre des dommages pour l'Ukraine, le Congrès a permis de toucher les pouvoirs locaux et régionaux du pays, par l'intermédiaire de leurs associations nationales, pour les sensibiliser à la procédure de dépôt de demandes auprès du Registre et développer leurs capacités à soutenir leurs habitants dans ce processus; de ce fait, le Registre a reçu plus de 10 000 demandes, en provenance de 621 villes, bourgs et villages de 20 régions différentes d'Ukraine, au titre de l'endommagement ou de la destruction de logements résidentiels.



## ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS AVEC DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Le Congrès s'est attaché à promouvoir des partenariats entre des communes et régions d'Ukraine et des pouvoirs locaux et régionaux d'autres pays européens, y compris via la plateforme en ligne de mise en relation Cities4Cities, qu'il a lancée en mars 2022 (initiative renommée depuis Cities4Cites/United4Ukraine).

## DÉCLARATIONS DU CONGRÈS SUR L'UKRAINE

Depuis mars 2022, le Congrès adopte à chacune de ses sessions une [déclaration](#) de soutien à l'Ukraine et à ses autorités nationales, régionales et locales; il a appelé à plusieurs reprises à la libération immédiate des élus locaux enlevés par les forces russes et condamné l'organisation par la Russie de prétendus référendums et élections, sans légitimité, dans les territoires d'Ukraine temporairement occupés.

En mars 2024, le Congrès a déploré en particulier l'impact de la guerre sur les enfants d'Ukraine, notamment ceux qui ont été déplacés, contraints de fuir l'Ukraine, séparés de leur famille et/ou déportés de force par les autorités russes, et a appelé les collectivités locales et régionales dans lesquelles ces enfants vivent actuellement à prendre des mesures complètes pour les protéger. La [déclaration](#) adoptée en octobre 2024 déplore la poursuite des attaques de la Fédération de Russie contre le patrimoine ukrainien: depuis le début de la guerre, plus d'un millier de sites ont été endommagés ou détruits, conséquence d'une politique systématique de ciblage et de pillage des sites culturels destinée à effacer l'identité historique et culturelle du pays. Le Congrès a appelé les pouvoirs locaux et régionaux de toute l'Europe à accentuer leurs efforts pour aider l'Ukraine en mettant en place de véritables partenariats sur le patrimoine culturel, à même de couvrir non seulement les besoins actuels de restauration et de protection en urgence, mais aussi les évaluations des dommages et des risques.

# Aide aux États membres en matière de bonne gouvernance

**E**n 2024, le [Centre d'expertise pour la gouvernance multiniveaux](#) auprès du Congrès a mis en œuvre **18 projets** dans **21 États membres**, pour un montant total de **13 millions d'euros**. Les activités de renforcement des capacités organisées par le Centre ont permis à plus de **2 000 personnes** d'étoffer leurs connaissances et leurs compétences sur les normes du Conseil de l'Europe. Le Centre d'expertise a produit **16 avis juridiques et documents de conseil sur les politiques**, à la demande de sept États membres (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Serbie et Ukraine). Sous l'égide du Bureau du Congrès, une nouvelle plateforme d'accréditation pour le [Label européen d'excellence en matière de gouvernance \(ELoGE\)](#) a été mise en place ; le label a été décerné à 31 communes, situées en **Espagne, Finlande, Italie et Türkiye**.

Le Centre a apporté son regard d'expert à l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur l'autonomie locale en **Arménie**. À **Malte**, il a contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale de formation et à la création d'un Conseil national de la formation. En **Bulgarie**, l'aide fournie par le Centre a conduit à l'adoption d'une feuille de route pour la décentralisation budgétaire, et en **Hongrie**, le Centre a assuré l'animation d'un groupe de travail sur les finances locales, destiné à promouvoir une réforme du financement des collectivités locales fondée sur les données. En **Albanie**, une plateforme collaborative a été relancée, avec le soutien du Centre, pour faciliter la coopération en matière de gouvernance multiniveaux dans toute l'administration publique. En **Pologne, République de Moldova et Roumanie**, une approche multilatérale et pluripartite a été mise en œuvre afin d'améliorer les capacités des pouvoirs locaux en matière de gestion des migrations, et en **Serbie**, un nouveau projet de renforcement de la gestion des ressources humaines au sein des pouvoirs locaux a été lancé.

Sous la **présidence lituanienne** du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le Centre a co-organisé une conférence intitulée « La gouvernance multiniveaux pour assurer la démocratie et renforcer la résilience à tous les degrés de gouvernance », qui s'est tenue à Vilnius en septembre 2024. Les assemblées citoyennes organisées par le Centre à Banja Luka et à Mostar (**Bosnie-Herzégovine**) ont élaboré, pour discussion par leurs conseils locaux respectifs, des plans d'action destinés à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et le développement de l'économie locale. Des assemblées citoyennes ont également été organisées en **Géorgie**, où un [programme d'études sur les droits humains et la lutte contre la discrimination](#) a été élaboré en coopération avec l'association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG). Un [guide](#) sur l'organisation d'assemblées citoyennes a également été publié. Il est actuellement déployé dans le cadre d'un projet régional couvrant l'Europe du Sud-Est.

# Coopération avec les forces démocratiques du Bélarus

**E**n tant que membre actif du Groupe de contact du Conseil de l'Europe sur la coopération avec les forces démocratiques et la société civile du Bélarus, le Congrès s'est vu confier pour 2024 et 2025 la mise en œuvre d'activités centrées sur le soutien politique aux forces démocratiques du Bélarus et sur l'offre de connaissances et de développement des capacités pour soutenir la préparation de réformes et de la législation afférente sur la démocratie locale, la bonne gouvernance et la décentralisation des pouvoirs, sur la base des principes inscrits dans la Charte européenne de l'autonomie locale.

En janvier 2024, les membres du Congrès ont participé au [Dialogue d'Helsinki](#) et en mars 2024, Sviatlana Tsikhanouskaya, dirigeante des forces démocratiques du Bélarus, [s'est adressée](#) au Congrès lors de sa 46<sup>e</sup> session plénière.

Fin 2024, les experts du Congrès ont examiné le « Concept d'autonomie locale pour un nouveau Bélarus » établi par les forces démocratiques du Bélarus et ont organisé [une série d'ateliers en ligne](#) pour débattre des concepts et principes de l'autonomie locale, des différents aspects de la décentralisation et des étapes de la transition vers un Bélarus libre et démocratique. Un autre atelier de trois jours a été organisé à Strasbourg en avril 2025, réunissant une trentaine de représentants.

Sur une décision prise en février 2025 par le Bureau du Congrès, des représentants des forces démocratiques du Bélarus ont participé pour la première fois à une session du Congrès, la 48<sup>e</sup>, en mars 2025. À cette occasion, leur délégation a rencontré Marc Cools, Président du Congrès, pour lui présenter les priorités de leur conseil de coordination pour la coopération avec le Congrès, parmi lesquelles : renforcer les capacités des forces démocratiques du Bélarus en matière de démocratie et d'autonomie locales, faire progresser les préparatifs en vue de réformes législatives dans ce domaine et étoffer les possibilités de stages et de débouchés professionnels pour les Bélarussiens au sein des pouvoirs locaux et régionaux européens. En mars 2025 également, le Bureau du Congrès a nommé Cecilia Dalman Eek (Suède, R, SOC/V/DP) Rapporteuse pour un Bélarus démocratique.



Marc Cools et Mathieu Mori, respectivement Président et Secrétaire Général du Congrès, en compagnie de représentants des forces démocratiques du Bélarus (26 mars 2025)

# Suivi de la démocratie locale et régionale

**D**epuis mars 2024, le Congrès a adopté des recommandations sur la base de son suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les pays suivants : [Andorre](#), [Croatie](#), [Finlande](#), [France](#), [Islande](#), [Italie](#), [Lettonie](#), [Liechtenstein](#), [Malte](#), [Monténégro](#), [Norvège](#) et [Saint-Marin](#).

Le Congrès a également adopté des recommandations à la suite de ses missions d'observation des élections locales et régionales en [Bosnie-Herzégovine](#), en [République de Moldova](#), à [Podgorica](#) et en [Türkiye](#). En outre, le Congrès a observé les élections au Parlement de [Hambourg](#) en mars 2025 et les élections municipales et régionales qui se sont tenues en [Finlande](#) en avril 2025.

## DÉFIS CLÉS POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE

Les missions de suivi et d'observation des élections du Congrès font partie des mécanismes d'alerte précoce du Conseil de l'Europe, dont le but est de jauger la situation de la démocratie locale et, par là, de la démocratie en général. Lors de sa session d'octobre 2024, le Congrès a débattu d'un [rapport](#) établi par Stewart Dickson (Royaume-Uni, R, GILD) et Thibault Guignard (France, L, PPE/CCE) consacré aux principales conclusions de ses missions de suivi et d'observation des élections de ces cinq dernières années. Le Congrès a noté avec préoccupation la persistance ou l'aggravation, au sein des pouvoirs locaux et régionaux, de



ressources financières inadaptées, d'une autonomie locale à l'ampleur limitée et de processus de consultation insuffisants, autant de facteurs qui affaiblissent la démocratie locale et donc la démocratie dans son ensemble. On constate une montée des discours de haine virulents en ligne et des agressions physiques et verbales contre les élus locaux et régionaux, ce qui crée un environnement défavorable à l'accomplissement de leur mandat. Ces phénomènes, qui deviennent particulièrement évidents en période électorale, se sont accentués ces dernières années et exercent un effet paralysant sur les démocraties et la vie politique européennes aux niveaux local et régional. Ils sont particulièrement nocifs pour la démocratie locale, car ils compromettent les conditions nécessaires au libre exercice d'un mandat local et ont un effet tétanisant sur les éventuels candidats aux élections futures.

Sur une note plus positive, le rapport met en avant le renforcement des droits de participation et de consultation des associations de pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que des mesures destinées à améliorer la participation des citoyennes et des citoyens aux affaires publiques locales. En matière électorale, le rapport souligne les progrès accomplis vers des scrutins plus inclusifs et des procédures électorales plus professionnelles et transparentes.

## INGÉRENCES ÉLECTORALES ÉTRANGÈRES

Lors de sa session de mars 2025, le Congrès a abordé la question des ingérences étrangères dans les scrutins locaux et régionaux, sur la base d'un [rapport](#) de Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD), lequel avertit: «À travers un large éventail d'actions corrosives, des acteurs extérieurs peuvent saper la confiance envers les institutions démocratiques et affaiblir la cohésion sociale, et cette tendance est clairement visible aujourd'hui».



Le Congrès a appelé les autorités locales, régionales et nationales à adopter une stratégie complète et à plusieurs niveaux pour lutter contre cette menace montante, qui se présente entre autres sous la forme de financements illicites, de manipulation d'informations (notamment par des campagnes de désinformation, une propagande ciblée et l'amplification des récits clivants) et de cyberattaques électorales. Les autorités infranationales et nationales, la société civile et les médias devraient s'attacher, ensemble, à sensibiliser aux ingérences étrangères, à promouvoir

la maîtrise des médias et l'éducation des électrices et des électeurs et à favoriser l'engagement citoyen, afin de donner aux personnes appelées à voter le pouvoir et les moyens de mieux repérer les cas de manipulation par des acteurs extérieurs.



### Géorgie

Le Congrès a suivi avec une grande inquiétude l'évolution de la situation politique en Géorgie à la suite des élections législatives qui s'y sont tenues en octobre 2023. Lors de sa 48<sup>e</sup> session, en mars 2025, il a débattu d'un [rapport](#) présenté par Cecilia Dalman Eek (Suède, SOC/V/DP) et Bernd Vöhringer (Allemagne, SOC/V/DP) après la visite d'une délégation présidentielle du Congrès en Géorgie, en février 2025. Le Congrès a noté avec préoccupation que le recul démocratique rapide observé en Géorgie ces deux dernières années affectait de plus en plus la démocratie locale dans le pays. Il a exhorté les autorités géorgiennes à reprendre un dialogue politique inclusif à tous les niveaux des collectivités territoriales. Plus spécifiquement, la recommandation du Congrès appelle à rétablir les conditions d'un environnement démocratique avant les élections locales de 2025, conformément au Code de bonne pratique en matière électorale de la Commission de Venise et aux recommandations précédentes du Congrès. Elle appelle en particulier à abroger les amendements au code électoral adoptés en décembre 2024 et à rétablir le quota de genre applicable aux candidats et candidates aux élections locales.

La [recommandation](#) de mars 2025 faisait suite à des déclarations antérieures, en particulier celles adoptées par le Bureau du Congrès le 10 février 2025 et le 5 décembre 2024, et à la [déclaration](#) adoptée par le Congrès à sa session d'octobre 2024 après un débat selon la procédure d'urgence sur la situation en Géorgie. Dans cette déclaration, le Congrès et le Bureau avaient à nouveau appelé les autorités géorgiennes à retrouver la voie de la consolidation démocratique et à réaffirmer leur attachement aux principes démocratiques. La Commission de suivi du Congrès a également adopté une déclaration en ce sens lors de sa réunion tenue à Tbilissi en juillet 2024.



*Ekrem İmamoğlu, maire d'Istanbul, aux Assises des associations nationales (Strasbourg, 12 septembre 2024)*

Le Congrès, son Bureau et son Président ont condamné à plusieurs reprises les destitutions de maires en Türkiye et la nomination d'administrateurs du pouvoir central à leur place. Dans ses déclarations de novembre 2024 et janvier 2025, Marc Cools, Président du Congrès, a condamné l'escalade dans cette pratique de remplacement de maires élus en Türkiye, que le Congrès et la Commission de Venise jugent contraire à l'essence même de la démocratie locale. En février 2025, David Eray (Suisse, PPE/CCE) et Bryony Rudkin (Royaume-Uni, SOC/V/DP), co-rapporteurs du Congrès sur la démocratie locale en Türkiye, se sont dits vivement préoccupés par la destitution d'Abdullah Zeydan, maire de la commune métropolitaine de Van et membre de la délégation turque auprès du Congrès, et par son remplacement par un fonctionnaire nommé. En mars 2025, le Président et les co-rapporteurs du Congrès ont résolument condamné l'arrestation d'Ekrem İmamoğlu, maire démocratiquement élu d'Istanbul, comme présentant « toutes les caractéristiques d'une pression politique exercée sur une personnalité considérée comme l'un des plus sérieux candidats à la prochaine élection présidentielle ». Déplorant et qualifiant d'« atteinte à la démocratie » le placement en détention d'Ekrem İmamoğlu, ils ont exigé sa remise en liberté immédiate.

Lors de sa 48<sup>e</sup> session, en mars 2025, le Congrès a tenu un débat urgent sur les destitutions de maires en Türkiye. Dans la [déclaration](#) qu'il a adoptée, le Congrès note que 13 maires élus lors du scrutin local de 2024 ont été destitués et que des administrateurs ont été nommés à leur place, si bien qu'en Türkiye, plus de quatre millions d'habitants vivent désormais dans des communes dirigées par des personnes qui n'ont pas été élues. Le Congrès a appelé les autorités turques à libérer les personnes actuellement détenues, dont M. İmamoğlu, et à abolir la pratique consistant à destituer des maires pour les remplacer par des administrateurs.

Compte tenu de l'ampleur des préoccupations actuelles, le Congrès a organisé une visite d'information en Türkiye les 5 et 6 mai 2025, a rencontré le maire İmamoğlu en détention et a engagé un dialogue avec le gouvernement.



*Le Secrétaire Général du Congrès, Mathieu Mori, la rapporteure permanente du Congrès sur les droits humains, Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC/V/DP), la rapporteure du Congrès sur la situation de la démocratie locale en Türkiye, Bryony Rudkin (Royaume-Uni, SOC/V/DP) et le Président du Congrès, Marc Cools (prison de Marmara, Istanbul, 6 mai 2025)*

# Défense des droits humains et de l'État de droit dans les communes et les régions

## LES VILLES ET LES RÉGIONS, GARANTES DE L'ÉTAT DE DROIT

Lors de sa session de mars 2024, le Congrès a débattu d'un [rapport](#) de Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD) intitulé « Les collectivités locales et régionales en tant qu'acteurs et garants de l'État de droit ». Le rapport invite, afin de garantir une bonne gouvernance démocratique, à observer la Charte européenne de l'autonomie locale et à mettre en œuvre les [recommandations](#) du Congrès. Il encourage également les États membres à associer les pouvoirs locaux à la promotion de l'État de droit en mettant en œuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme au niveau local. Comme l'a souligné le rapporteur du Congrès, « pour que les démocraties restent viables, il faut respecter l'État de droit y compris au niveau local ».



## TRAVAUX DU CONGRÈS SUR L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA CEDH

En juin 2024, la rapporteure permanente du Congrès sur les droits humains, Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC/V/DP) s'est rendue en Bulgarie pour un dialogue politique avec des représentants des pouvoirs locaux sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme au niveau local dans ce pays. Dans ce contexte, en avril 2025, elle s'est exprimée sur la démolition de logements roms à Sofia, mise à exécution alors que la Cour en avait ordonné la suspension au titre des mesures provisoires. La rapporteure permanente a appelé le maire de Sofia et les autorités nationales bulgares à prendre toutes les mesures appropriées pour éviter que les familles roms affectées ne se retrouvent à la rue, notamment en leur proposant un autre logement ou un hébergement temporaire. Elle a mentionné à cet égard le dialogue en cours concernant l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sur les questions roms, ainsi que la feuille de route en cours d'élaboration sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour aux niveaux local et régional en Bulgarie.

## DROITS DES PERSONNES LGBTIQ+



En mars 2025, le rapporteur permanent adjoint sur les droits humains, Peter Drenth (Pays-Bas, PPE/CCE) a exprimé ses inquiétudes quant aux effets négatifs d'une nouvelle loi adoptée en Hongrie pour interdire l'organisation de tout événement de type Marche des fiertés. Dans sa déclaration, il affirme que la loi porte atteinte au droit des personnes LGBTIQ+ à la non-discrimination dans leur vie privée et familiale, ainsi qu'à la liberté d'expression et à la liberté de réunion. La loi affecte également l'autonomie décisionnelle des pouvoirs locaux, puisque au moment d'autoriser ou non des

manifestations publiques, ils devront choisir entre respecter la nouvelle loi ou les droits humains et les libertés fondamentales de leurs habitants. En avril 2025, le rapporteur permanent adjoint a également regretté l'adoption en Hongrie d'un amendement constitutionnel qui entérine cette nouvelle loi et ses implications pour les collectivités locales et régionales du pays. « Exiger des pouvoirs locaux et régionaux qu'ils fassent appliquer ces lois », a-t-il déclaré, « revient à leur demander de violer les droits humains de leurs administrés. Ce n'est pas ainsi qu'une démocratie devrait fonctionner ».



## Promotion de l'engagement démocratique chez les jeunes

---

Conformément aux Principes pour la démocratie et à la Déclaration de Reykjavik, le Congrès continue de promouvoir la participation des jeunes aux prises de décisions démocratiques. En octobre 2024, le Congrès a célébré un anniversaire: 10 ans plus tôt, il était devenu la première assemblée européenne à associer de délégués jeunes (un par État membre) à ses travaux et à les autoriser à prendre la parole lors de ses sessions et des réunions de ses commissions. Depuis 2014, 419 jeunes hommes et jeunes femmes ont participé à cette initiative du Congrès, baptisée « Rajeunir la politique ». Dans l'intervalle entre les sessions, ces jeunes délégués ont mis en œuvre 274 projets dans quelque 343 communes de leurs pays respectifs, dans le but de promouvoir la participation des jeunes à la vie démocratique.

Lors de sa session de mars 2025, le Congrès a accueilli une nouvelle cohorte de 45 délégués jeunes, représentant les États membres et, pour la toute première fois, le Maroc, pays partenaire pour la démocratie locale. Ils ont entre 18 et 30 ans et leur candidature a été retenue parmi 445 demandes déposées, un nombre record. En participant aux sessions, aux travaux des commissions et aux missions d'observation d'élections du Congrès en 2025, ils et elles apporteront aux débats le point de vue de la jeunesse.

Le Congrès, en coopération avec les organes du Conseil de l'Europe consacrés à la jeunesse, a également opéré une nouvelle révision de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée en 1992 et revue pour la première fois en 2003. En 2024, le Congrès a lancé une enquête et tenu des consultations avec des organisations de jeunesse et d'autres parties prenantes sur les moyens d'adapter la Charte aux défis actuellement rencontrés par les jeunes d'Europe, mais aussi de renforcer l'impact de cet instrument européen de référence. La nouvelle version révisée de la Charte devrait être adoptée sous la présidence maltaise du Comité des Ministres (de mai à novembre 2025).

# Protection des droits sociaux et renforcement de la résilience locale

Le Congrès a continué de se pencher sur les défis à relever par les communes et les régions pour améliorer la gouvernance, renforcer la résilience locale et assurer une meilleure protection sociale à leurs habitants.

## PRÉPARATION AUX CATASTROPHES NATURELLES



En mars 2024, le Congrès a adressé des recommandations aux pouvoirs locaux et régionaux sur la préparation aux catastrophes naturelles et aux risques climatiques, sur la base d'un [rapport](#) établi par Jean-Paul Bastin (Belgique, PPE/CCE) et Christian Debève (France, GILD) qui tirait les conclusions d'études de cas réalisées en Belgique, en Espagne et en Türkiye. Le Congrès a appelé à élaborer, bien en amont des catastrophes, des plans de réponse aux crises aux niveaux local et régional. Ces plans devraient couvrir à la fois les

interventions d'urgence et la planification à long terme, afin de prévenir les conséquences les plus graves des catastrophes naturelles, et s'appuyer pour cela sur des partenariats aux niveaux local, régional, national et international. Les recommandations du Congrès ont par la suite été publiées sous forme de lignes directrices, soulignant les actions que les pouvoirs locaux et régionaux peuvent entreprendre pour à la fois se préparer aux situations de crise et y réagir.

## MEILLEURE GESTION LOCALE ET RÉGIONALE DES RESSOURCES HYDRIQUES



En mars 2025, le Congrès a abordé la question de la gestion de l'eau dans un contexte climatique en aggravation qui diminue l'accès à une eau de qualité, pour la consommation et pour les usages agricoles et industriels. Sur la base du [rapport](#) « Ressources en eau sous tension: vers une meilleure gouvernance locale et régionale », établi par Teuvo Hatva (Finlande, GILD) et Heiða Björg Hilmisdóttir (Islande, SOC/V/DP), le Congrès a préconisé des actions pour lutter contre le double problème du gaspillage de l'eau et de sa pollution, en soulignant le rôle central joué par les élus locaux et régionaux dans la gouvernance durable de l'eau, étant donné leurs compétences en matière d'aménagement et leur proximité avec les entreprises et les utilisateurs privés.

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE AUX NIVEAUX LOCAL ET RÉGIONAL

En octobre 2024, le Congrès a appelé les communes et les régions à se tourner vers l'économie circulaire, qui consiste à conserver, réutiliser et recycler les ressources et à se fournir en priorité à l'échelon local. Sur la base d'un [rapport](#) établi par Linda Gillham (Royaume-Uni, GILD) et Kristoffer Tamsons (Suède, PPE/CCE), le Congrès a souligné qu'en assurant une répartition équitable des ressources, l'économie circulaire rendait plus inclusive la participation à la vie économique et favorisait un environnement plus sain ; ce type de modèle économique est déjà plébiscité par les jeunes générations.



## MEILLEURE PRISE EN CHARGE LOCALE DES PERSONNES ÂGÉES

En octobre 2024 également, le Congrès a appelé à investir dans un tissu social mieux adapté aux personnes âgées. Le vieillissement de la population représente un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux car il accroît le besoin d'espaces publics plus accessibles, de services sociaux plus élaborés et de politiques actives à l'attention des personnes âgées. Sur la base d'un [rapport](#) de Carla Dejonghe (Belgique, GILD) et de Joanne Laban (Royaume-Uni, CRE), le Congrès a souligné l'importance de veiller à l'autonomie et à la qualité de vie de ces personnes au niveau des communautés locales, en soutenant le bénévolat et les initiatives de terrain et en améliorant les conditions de travail et les compétences des personnes, souvent des femmes, qui viennent en aide aux personnes âgées, dans un cadre formel ou informel. Les gouvernements nationaux ont été invités à développer des programmes spécifiques de soutien aux pouvoirs locaux et régionaux, souvent en charge de fournir, de déléguer ou de superviser les services de soins de longue durée. Il convient aussi d'associer les personnes âgées à l'amélioration de la conception des services destinés à leur génération et à l'usage de mesures innovantes, dont des solutions fondées sur les TI, pour préserver leur indépendance.

## RÉPONSES À LA CRISE DU LOGEMENT DANS LES VILLES EUROPÉENNES



Lors de sa session de mars 2025, le Congrès a tenu un débat sur le problème croissant du sans-abrisme dans les villes européennes. Dans plusieurs pays européens, le nombre de personnes sans abri a doublé ces dernières années, en particulier entre 2010 et 2023. Le débat s'est centré sur la nécessité d'adopter aux niveaux local et régional la stratégie Logement d'abord, qui consiste à fournir un logement décent aux personnes avant de traiter d'autres problèmes. Ce débat a alimenté l'élaboration, par James Moloney (Irlande, GILD) et Doris Kampus (Autriche, SOC/V/DP), d'un rapport sur les innovations en matière de logement social. Le rapport vise à proposer une réponse au problème à plusieurs niveaux, en s'inspirant d'outils déjà à la disposition des pouvoirs locaux (comme les outils d'urbanisme, les règlements sur l'occupation des sols et inventaires du bâti, la création de davantage de logements abordables et la protection des locataires, par exemple via l'encadrement des loyers ou le renforcement de la protection contre les expulsions).

Les rapporteurs ont présenté une synthèse de leurs travaux au comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), en octobre 2024 à Genève, et à la conférence « Répondre au sans-abrisme par l'investissement social », organisée par la Banque de développement du Conseil de l'Europe en décembre 2024 à Strasbourg ; ils ont souligné à cette occasion que la crise actuelle s'expliquait en partie par le désengagement de l'État providence et le déclin du logement social et souligné, parmi d'autres réponses possibles, l'impératif de renforcer le logement public, social, associatif ou coopératif, qui peut aider à la fois la classe moyenne européenne et les populations les plus vulnérables (personnes âgées, jeunes, appartenant aux minorités nationales, migrantes ou réfugiées, par exemple) à accéder à un logement abordable.

## LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



En mars 2025, le Congrès a appelé à donner aux villes et aux régions les moyens de combattre l'« esclavage moderne » en Europe et souligné que les pouvoirs locaux et régionaux se trouvaient en première ligne dans la lutte contre la traite des êtres humains. Sur la base d'un [rapport](#) établi par Cecilia Dalman Eek (Suède, SOC/V/DP) et Martine Dieschburg Nickels (Luxembourg, GILD), le Congrès a souligné le besoin d'associer activement les pouvoirs locaux et régionaux, à travers une approche pluridisciplinaire et multiniveaux permettant de former des référents aux niveaux

local et régional et d'impliquer également les ONG ; il a préconisé des actions destinées à améliorer l'identification des victimes et à mettre fin aux pratiques de traite des êtres humains visant l'exploitation de leur travail. Les États membres ont été invités à consulter les pouvoirs locaux et régionaux et leurs associations, qui sont présentes sur le terrain, lorsqu'ils élaborent des stratégies nationales de lutte contre la traite des êtres humains.

## VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN POLITIQUE ET VIOLENCES SEXUELLES EN ZONES DE CONFLIT

À sa session de mars 2025, lors d'un débat sur la violence à l'égard des femmes en politique, le Congrès a souligné la vulnérabilité des femmes maires et des conseillères locales, exposées tous les jours au harcèlement et aux agressions physiques et verbales, notamment par le biais des réseaux sociaux. Cette tendance, en augmentation, dissuade de nombreuses Européennes d'embrasser une carrière politique. Les témoignages exprimés pendant ce débat, ainsi que le rapport « Les femmes en politique : tendances locales et européennes » présenté par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), montrent qu'environ une femme politique sur trois est ou a été exposée à des violences, notamment en ligne ; ce fléau représente une grave menace pour la démocratie. Plusieurs intervenantes ont attiré l'attention sur l'aggravation des violences contre les femmes élues ou personnalités publiques dans le contexte du développement de l'IA et des plateformes numériques, capables de produire des *deepfakes* pour discréditer les élues. Beaucoup de participantes et participants ont souligné que le devoir de défendre les femmes politiques contre la violence incombe aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg, qui a pris la parole avant ce débat, a plaidé pour les survivantes de violences sexuelles liées à un conflit, réaffirmé son engagement à faire entendre leur voix et souligné le travail crucial accompli à cet égard par *Stand Speak Rise Up!*, association qu'elle a fondée en 2018 pour soutenir les survivantes de violences sexuelles en zones de conflit.

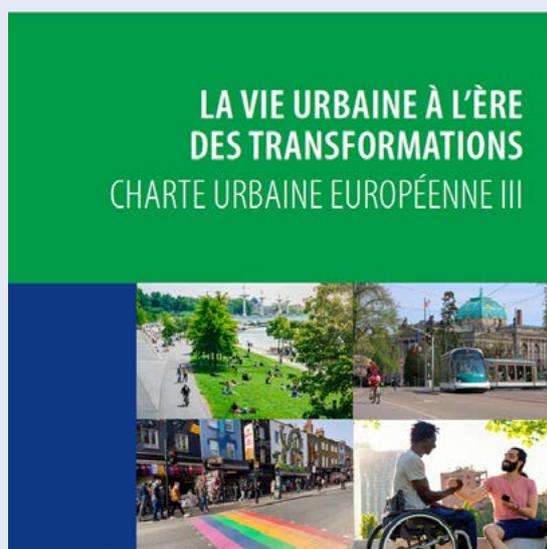


Allocation de S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg lors de la 48<sup>e</sup> session du Congrès (25 mars 2025)

# Nouvelles publications du Congrès

## CHARTRE URBAINE EUROPÉENNE III : LA VIE URBAINE À L'ÈRE DES TRANSFORMATIONS

La Charte urbaine européenne III, adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe en octobre 2023 et publiée en décembre 2024, traduit le fort intérêt que le Congrès porte à l'évolution du phénomène urbain en Europe. Elle fournit des principes modernes, adaptés aux transformations actuelles et aux difficultés qu'elles suscitent : pandémie de covid-19, crise climatique, montée de la demande de participation démocratique, etc. La Charte s'organise en six thèmes : démocratie, droits sociaux, protection de l'environnement, intégrité, sécurité et transition numérique, toujours dans le but d'accompagner les collectivités locales et régionales dans cette ère de transformations.



## RÉPONSES LOCALES ET RÉGIONALES AUX CATASTROPHES NATURELLES ET AUX ALÉAS CLIMATIQUES

Le guide, publié en décembre 2024, synthétise les travaux réalisés en 2023 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur la manière dont les acteurs locaux et régionaux réagissent aux crises et se préparent à y résister sur le long terme. Inspiré de la situation en Belgique, en Espagne et en Türkiye, le guide met en avant des recommandations clés pour renforcer, à plusieurs niveaux, les réponses aux défis liés au climat et aux catastrophes. Il insiste dans le même temps sur l'importance de respecter les droits humains, la gouvernance démocratique et l'État de droit en période de crise.



## CULTURE SANS FRONTIÈRES : LA GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Publié en janvier 2025 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, ce guide examine la double nature du patrimoine culturel, composé à la fois d'objets matériels et de pratiques immatérielles, et son rôle crucial dans la promotion du développement durable, du renouvellement urbain et du tourisme. Il met en avant le devoir qu'ont les pouvoirs locaux et régionaux de préserver la diversité culturelle en soutenant et en valorisant le patrimoine culturel, y compris par des investissements. En plaidant pour l'intégration du patrimoine culturel dans les politiques et les initiatives locales, le guide prône une approche pérenne et à long terme de la préservation et de la célébration de l'identité culturelle de l'Europe.

### CULTURE SANS FRONTIÈRES : LA GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL



## GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT : QUE PEUVENT FAIRE LES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX ?

Dans ce dépliant (paru en mars 2025), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe met en lumière le rôle clé des pouvoirs locaux et régionaux dans la promotion et la protection du droit au logement, via la mise en œuvre de politiques innovantes et favorables à des communautés inclusives et résilientes. Il passe en revue les défis du moment, dont l'abordabilité, la discrimination et la gentrification, en présentant des solutions réellement appliquées sur le terrain dans toute l'Europe. Citant des initiatives intéressantes menées à Vienne, à Barcelone et à Fribourg, le Congrès appelle les pouvoirs locaux et régionaux à faire du droit au logement une réalité pour toutes et tous.

### GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT : QUE PEUVENT FAIRE LES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX ?







[www.coe.int/congress](http://www.coe.int/congress)

PREMS 074625

FRA

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 46 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 612 élus représentant plus de 130 000 collectivités territoriales.

THE CONGRESS



LE CONGRÈS

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE